

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Le 20 décembre 2010

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 2.55
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**Objet : Examen administratif 2010 des rapports d'évaluation
de programmes du PGEÉ et du FEÉ de Gaz Métro**

Madame Dubois,

Dans sa décision D-2009-156, la Régie de l'énergie demandait le dépôt, pour examen administratif, en même temps que le dépôt du rapport annuel, de tous les rapports d'évaluation des programmes devant faire l'objet d'une évaluation selon les calendriers d'évaluation approuvés par la Régie.

Conformément à cette demande, nous vous transmettons huit documents visant l'évaluation de programmes d'efficacité énergétique ou de leurs effets de distorsion.

- Sommaire – Effets de distorsion
- Balisage – Opportunistes & Bénévoles, Gaz Métro
- Révision des méthodologies d'évaluation des effets de distorsion des programmes du PGEÉ de Gaz Métro
- Calculs des effets de distorsion des programmes du PGEÉ de Gaz Métro
- Évaluation du *Programme de thermostat électronique programmable* (PE103) du Plan global en efficacité énergétique de Gaz Métro
- Évaluation du *Programme de chaudière à efficacité intermédiaire* (PE202) du Plan global en efficacité énergétique de Gaz Métro
- Évaluation du *Programme de chaudière à condensation* (PE210) du Plan global en efficacité énergétique de Gaz Métro
- Évaluation de programmes, *Programme d'aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments – clientèle affaires* (PC420) et *Programme d'aide financière à la rénovation éconergétique de logements sociaux et de bâtiments à vocation sociocommunautaire – clientèle sociocommunautaire* (PFS120) du Fonds en efficacité énergétique

M^{me} Dubois
Page 2
Le 20 décembre 2010

À moins d'avis contraire, Gaz Métro et le Fonds en efficacité énergétique utiliseront les résultats apparaissant dans les documents déposés ce jour, pour l'élaboration du Plan global en efficacité énergétique de Gaz Métro et le Plan d'action du Fonds en efficacité énergétique qui seront présentés dans la Cause tarifaire 2012.

Nous vous prions d'accepter, madame Dubois, nos salutations distinguées.

Le Directeur, Réglementation et Tarification,



Sylvain Audette

P.L.